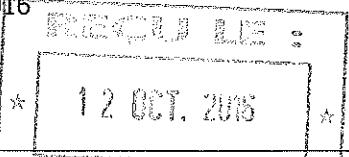


<p>COMMUNE de SEYSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 5 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 20 Contre : 1 Abstentions : 3</p>	<p>L'an deux mille seize, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seyses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 28 septembre 2016</p> <p> * 12 OCT. 2016 *</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p>	
<p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Dominique ALM à Alain PACE, Geneviève FABRE à Alain AUBERT, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p>	
<p>ABSENTS : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Eva FLORES.</p>	
<p>Secrétaire de séance : Patrick MORDELET</p>	
<p>N° 4390 OBJET : Réalisation d'un carrefour giratoire RD15/chemin du Château d'Eau – avant-projet et convention avec le Conseil Départemental</p>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les projets de constructions de logements portés par les sociétés PROMOLOGIS et LINKCITY sur des parcelles de la zone Auc du PLU, nécessitent la réalisation, suivant l'avis du Secteur routier du Conseil Départemental, d'un carrefour giratoire pour sécuriser la sortie sur la RD 15.</p> <p>Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet de l'aménagement proposé et explique qu'une convention doit être signée avec le Conseil Départemental pour sa réalisation.</p> <p>Cette convention a pour objet de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation ainsi que les modalités d'entretien des ouvrages, équipements et aménagements réalisés.</p> <p>La réalisation de cet aménagement nécessite l'acquisition par la commune de 1.825 m² de la parcelle AH123.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve l'avant-projet présenté d'un carrefour giratoire RD15 / Chemin du château d'eau nécessaire à la sécurisation de l'accès sur la RD15 des projets de constructions d'habitations de la zone Auc du PLU, • Approuve le projet de convention à conclure avec le Conseil départemental,

	<ul style="list-style-type: none"> • S'engage à acquérir la part de la parcelle AH123 nécessaire à la réalisation de l'aménagement et s'engage à la rétrocéder au Conseil Départemental à l'euro par acte administratif. • Donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et notamment la signature de la convention conclue à cet effet avec le Conseil Départemental.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 12 OCT. 2016 Affiché le : 12 OCT. 2016	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 7 octobre 2016 <p style="text-align: center;">Le Maire, Alain PACE</p> 